



DGCCRF : les services à la personne montrés du doigt

publié le 10/02/2011, vu 2319 fois, Auteur : [Maïlys DUBOIS](#)

Le rapport 2010 de la Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des fraudes (DGCCRF) a été publié.

DGCCRF : les services à la personne montrés du doigt

Le rapport 2010 de la Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des fraudes (DGCCRF) a été publié.

Celui-ci fait état d'une part croissante de plaintes déposées par les consommateurs dans le secteur des services à domicile : 16,7% de plaintes relatives aux travaux, réparations à domicile et autres services (contre 14,7% en 2009).

Frédéric Lefebvre, secrétaire d'Etat chargé de la Consommation, a même demandé à la DGCCRF de mener une enquête spécifique sur le secteur des services à la personne en 2011.

Sur les 92 253 réclamations reçues en 2010 :

1,9% concerne l'assurance (stable par rapport à 2009)

3,3% la banque (3,8% en 2009)

et 0,8% la santé (stable).

Maïlys DUBOIS

Avocat